

INFORMATION SUR LE RISQUE INDUSTRIEL



Dépôt BUTAGAZ - RD 25 – Chemin de Gruerie – 60800 LEVIGNEN
www.butagaz.fr

Tél : 03.44.94.70.60 – Fax : 03.44.94.70.64

Préfecture de l'Oise



Le dépôt BUTAGAZ de LEVIGNEN

Cet établissement reçoit et commercialise du propane en vrac dans les départements de l'Oise, la Somme, l'Aisne, la Seine et Marne et la Seine Saint - Denis.

Exploité depuis 1997, ce site moderne est équipé de stockages sous talus et ses installations ne cessent de s'améliorer en matière de SECURITE.



Une équipe de 2 personnes expérimentées assure chaque année le transit de 15 000 tonnes de propane liquide.

En France, le propane provient principalement du raffinage du pétrole brut. Toutefois, certains gisements de gaz naturel produisent également des GPL (Gaz de Pétrole Liquéfiés).

Ces gaz sont facilement liquéfiables sous faible pression. Sous forme liquide, ils sont transportés en vrac par camions-citernes ou stockés chez vous dans des bouteilles ou des réservoirs métalliques.

Connaissances des risques liés au GPL

Le propane est un gaz inflammable. Comme tous les produits inflammable, il brûle en présence d'air.

Une fuite de propane peut se répandre sans s'enflammer et, en l'absence de ventilation, s'accumuler dans un lieu clos ou un point bas (local, pièce d'habitation, cave, etc.). Une odeur caractéristique (rajoutée volontairement au gaz, qui est inodore à l'état naturel) permet de déceler la présence de gaz. Sous l'action d'une flamme ou d'une étincelle, cette fuite peut s'enflammer et, dans certaines conditions, il peut y avoir une explosion et des risques de brûlures ou de blessures par projection d'éclats.

Pour éviter ce type d'accident, la réglementation française impose des règles très strictes concernant : la construction des réservoirs, leur implantation, leur contrôle périodique, le transport, la distribution et l'utilisation des GPL.

La réglementation impose d'évaluer, au travers d'études de dangers, les risques liés aux activités du site à savoir le stockage, le chargement et le déchargement de propane liquide (GPL).

L'accident majeur peut intervenir si un réservoir de GPL soumis aux flammes se rompt ou si un relâchement de gaz très important se produit. Cette perte de confinement peut se traduire par l'inflammation d'un nuage de gaz (phénomène nommé UVCE, si la concentration de gaz dans l'air est comprise entre 2,4 % et 9,4 %, ce qui correspond aux limites inférieures et supérieures d'inflammabilité) et, dans certains cas, par une vaporisation brutale du gaz créant instantanément une boule de feu avec des effets thermiques importants (phénomène nommé BLEVE). Dans ces situations, l'industriel déclenche l'alerte et met tout en œuvre pour maîtriser les effets de l'accident à l'intérieur du site, mais il peut arriver que l'impact de l'accident dépasse l'enceinte de l'établissement.



Gaz extrêmement inflammable :

Pouvant entraîner des blessures par brûlures.



Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur :

Pouvant entraîner des blessures par projections d'éclats ou par une onde de pression (bris de vitres, etc.)

La maîtrise des risques

Certains établissements peuvent être à l'origine d'accidents dits « majeurs » pouvant entraîner des conséquences sur la santé humaine et/ou l'environnement à l'extérieur du site.

Pour le site de LEVIGNEN, l'accident le plus important peut prendre la forme d'un incendie ou d'une explosion. La distance d'effet de ces accidents maximalistes et extrêmement peu probables sont circonscrits aux distances matérialisées par le périmètre du PPI (Plan Particulier d'Intervention) qui figure sur la carte en bas de page.

En France, en application de la réglementation, la politique de maîtrise des risques industriels majeurs s'articule autour de 4 axes d'action :

- La prévention et la maîtrise des risques « à la source »
- La planification de l'organisation des moyens de secours en cas d'accident
- La maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risques
- L'information des populations concernées

Prévenir

Le dépôt de LEVIGNEN est une installation classée pour la protection de l'environnement et est soumis à des réglementations strictes :

Directive Européenne n° 2012/18/UE du 4 juillet 2012, dite « SEVESO 3 » & Arrêté Ministériel du 26 mai 2014.

Il est également soumis à des Arrêtés Préfectoraux autorisant son exploitation.

L'établissement est classé SEVESO 3 Seuil Haut.

Réglementairement, une étude de dangers a été réalisée et soumise à l'administration. Elle est réactualisée au minimum tous les 5 ans ou en cas de modification significative de l'établissement et permet de :

- Mettre en évidence les risques et estimer leurs conséquences
- Evaluer une réduction des risques à la source
- Adapter les moyens de prévention et d'intervention à ces risques

Le site appuie sa prévention sur le choix d'équipements performants et un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) concernant l'organisation de l'entreprise, la gestion des hommes (en particulier leur formation au poste de travail, leur formation « sécurité ») et la gestion de la sous-traitance.

Enfin, l'établissement fait l'objet de contrôles par l'inspection des installations classées sous l'autorité du préfet, et des exercices incendie sont conduits périodiquement avec les sapeurs-pompiers.

Les rapports émis par l'inspection des installations classées lors des inspections sont disponibles sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>)

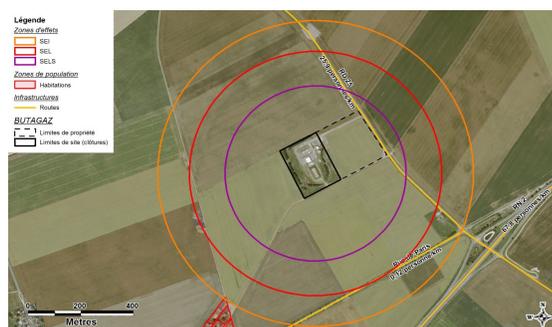
Maîtriser

Afin de limiter la densité de population et de réduire la vulnérabilité des habitations ou bâtiments déjà présents, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été approuvé le 19 mai 2009.

Planifier

Dans toute activité humaine, le risque zéro n'existe pas. C'est pourquoi l'établissement a établi un POI (Plan d'Opération Interne), qui détermine l'organisation des secours en cas d'accident circonscrit à l'intérieur du site. Il fait intervenir le personnel du site formé à la sécurité, avec les moyens internes du dépôt en collaboration avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de l'Oise. Une ligne téléphonique directe relie le dépôt BUTAGAZ au SDIS (Borne TALIA).

Le POI est sous la responsabilité du chef d'établissement. Cependant, si les conséquences de l'accident sortent du site, le préfet déclenche le PPI (Plan Particulier d'Intervention) qui prévoit l'alerte des populations environnantes dans un rayon de **600 mètres**, organise les secours et régleme la circulation.



Informer

Conformément à la réglementation française et européenne, toute personne susceptible d'être exposée à des risques industriels majeurs doit être informée de la nature des risques en présence, des moyens mis en œuvre pour éviter les accidents et des consignes générales de bonne conduite à suivre en cas d'accident.

La prévention et la sécurité : une priorité

Le personnel de BUTAGAZ dispose des matériels techniques nécessaires à la détection précoce des fuites de gaz et incendie. Ceux-ci sont testés régulièrement.

Il dispose d'équipements de lutte contre les incendies permettant de répondre à tout sinistre éventuel : réseau incendie, moyens fixes et mobiles.

Ces moyens sont mis en œuvre dans les plus brefs délais par le personnel spécifiquement formé.

L'ensemble (humain et matériel) est périodiquement testé au cours d'exercices mensuels et de façon annuelle avec les sapeurs-pompiers.

Pour en savoir plus :

Vous pouvez écouter le son de la sirène d'alerte en composant le numéro vert :



Vous pouvez consulter en Mairie :

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRiM)
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Vous pouvez consulter sur le site Internet de la Préfecture de l'Oise :

- Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)
- Le Dossier Communal Synthétique (DCS).

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser :

- Le Bureau de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (BSCGC) de la Préfecture de l'Oise :
1, Place de la Préfecture – 60022 BEAUVAIS Cedex – Tél : 03.44.06.12.34
- Au chef de l'établissement BUTAGAZ - RD 25 – Chemin de Gruerie – 60800 LEVIGNEN – Tél : 03.44.94.70.60
- En Mairie de LEVIGNEN – Tél : 03.44.94.23.40

Les informations de cette plaquette sont fournies par le responsable du dépôt BUTAGAZ de LEVIGNEN, en liaison avec la Préfecture de l'Oise, et le Maire concerné.

La plaquette est disponible au lien suivant : <https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securites/Securite-civile-et-protection-des-populations/Securite-civile-et-gestion-de-crise/Les-risques-dans-l-Oise/Les-risques/Risques-technologiques/Les-risques-technologiques>, ou sur simple demande auprès de l'industriel ou en mairie de LEVIGNEN, et elle est distribuée sur un rayon d'au moins 600 mètres autour du dépôt.

